

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
Commission du logement,  
des affaires foncières, de  
l'économie numérique, de  
la communication et de l'artisanat  
-----

Papeete, le **15 JUL. 2022**

**N° 80-2022**

**Document mis  
en distribution**

**Le 15 JUL. 2022**

**RAPPORT**

relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2020 du groupe public Office des postes et télécommunications,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Mesdames les représentantes Teapehu TEAHE et Patricia AMARU

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4664/PR du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2020 du groupe public Office des postes et télécommunications.

**I. CONSOLIDATION DES COMPTES ANNUELS**

**1.1 Loi du pays n° 2018-37 du 28 novembre 2018**

La loi du pays n° 2018-37 du 28 novembre 2018 portant modification de certaines dispositions du code des postes et télécommunications en Polynésie française a introduit à l'article L. 311-3 du même code l'obligation de transmettre à l'assemblée de la Polynésie française, pour approbation, les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion du Groupe public OPT, constitué par l'établissement public OPT et ses filiales, en plus des comptes annuels et du rapport de gestion de l'établissement public OPT.

Les principaux objectifs de la consolidation des comptes permettent de :

- présenter une image globale du groupe ;
- appréhender le patrimoine et l'activité du groupe ;
- faciliter la mise en place d'une politique de groupe ;
- et sensibiliser les filiales sur la notion de groupe.

**1.2 Méthodes de consolidation**

Pour présenter ses comptes consolidés, le Groupe public OPT utilise les méthodes de consolidation suivantes :

- la méthode de l'intégration globale (IG), appliquée aux filiales sur lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif ;
- la méthode de l'intégration proportionnelle (IP), appliquée aux participations dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires ;
- la méthode de la mise en équivalence (MEE), appliquée aux participations non contrôlées par le groupe mais sur lesquelles il exerce une influence notable ;
- et enfin, la neutralisation sur les opérations et soldes intra-groupe significatifs.

Les méthodes de consolidation sont ainsi appliquées aux sociétés comprises dans le périmètre de l'OPT de la manière suivante :

| Dénomination                                 | Activités                                                                                                                                                      | %     | Méthode |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------|
| <b>Multimédias, postal et télécom</b>        |                                                                                                                                                                |       |         |
| Fare Rata – SAS                              | Activités postales                                                                                                                                             | 100   | IG      |
| Onali – SAS                                  | Exploitation de la téléphonie fixe et mobile et du bouquet de chaînes audiovisuelles ; gestion techniques et commerciale de l'accès au réseau Internet         | 100   | IG      |
| Vini Distribution – SAS                      | Réseau de distribution des services et produits de communication et divertissement du Groupe                                                                   | 100   | IG      |
| Tahiti Nui Telecom –SAS                      | Vente de matériel informatique ; étude, réalisation, maintenance et exploitation de tout système, équipement ou service dans le domaine des télécommunications | 100   | IG      |
| <b>Monétique et bancaire</b>                 |                                                                                                                                                                |       |         |
| Océanienne des services bancaires (OSB) – SA | Centre monétique interbancaire territorial                                                                                                                     | 18    | MEE     |
| Océanienne de financement (OFINA) – SA       | Cartes American Express et opérations de banque par l'octroi de crédits à la consommation                                                                      | 24,17 | MEE     |
| Pacific Cash Services (PCS) – SAS            | Gestion et transport des fonds et valeurs pour l'OPT et ses filiales                                                                                           | 100   | IG      |
| <b>Éditique</b>                              |                                                                                                                                                                |       |         |
| Océanienne d'industrie (ODI) – SA            | Édition et personnalisation de documents sécurisés et confidentiels                                                                                            | 43,56 | MEE     |
| <b>Immobilier</b>                            |                                                                                                                                                                |       |         |
| Fare Fenua – SCI                             | Construction et gestion d'immeubles à usage professionnel destinés à une utilisation interne au Groupe                                                         | 100   | IG      |
| Fare Holu – SCI                              |                                                                                                                                                                | 100   | IG      |
| Fare Hinoi – SCI                             |                                                                                                                                                                | 100   | IG      |
| Tua Rata – SCI                               |                                                                                                                                                                | 100   | IG      |
| Le Flamboyant – SCI                          |                                                                                                                                                                | 100   | IG      |
| Fare Hono – GIE                              | Faciliter à chacun de ses membres (SCI et PCS) l'exercice de leurs activités par la mise en commun de moyens                                                   | 100   | IG      |

### 1.3 Principes comptables

Les états financiers du Groupe OPT sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC n° 99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales, et aux dispositions de la délibération n° 2011-13 APF du 5 mai 2011 relative au plan comptable général applicable en Polynésie française.

### 1.4 Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire en fonction des durées de vie économiques suivantes :

| Immobilisations                                                          | Durées     |
|--------------------------------------------------------------------------|------------|
| Logiciels                                                                | 1 à 8 ans  |
| Autres immobilisations incorporelles                                     | 5 à 15 ans |
| Constructions décomposées :                                              |            |
| – Structure                                                              | 40 ans     |
| – Couverture et agencements                                              | 20 ans     |
| Constructions n'ayant pas fait l'objet d'une décomposition               | 5 à 40 ans |
| Aménagements des constructions                                           | 5 à 20 ans |
| Matériels techniques                                                     | 1 à 25 ans |
| Installations générales, agencements, aménagements                       | 1 à 25 ans |
| Matériel de transport                                                    | 3 à 8 ans  |
| Matériel de bureau et informatique                                       | 1 à 15 ans |
| Mobilier                                                                 | 1 à 10 ans |
| Câble sous-marin pour la partie non financée par crédit-bail à l'origine | 25 ans     |
| Câble sous-marin pour la partie financée par crédit-bail à l'origine     | 20 ans     |

## II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### 2.1 Covid-19

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire COVID-19, laquelle a contraint la Polynésie française et le monde à adapter ses modèles économiques et sociaux et à prendre des mesures d'urgence de restrictions de déplacement des populations.

Cette situation inédite, tant par sa nature que par sa durée, n'a pas épargné le groupe public OPT. La nécessaire poursuite des activités, en particulier celles relevant du service public ou des missions d'intérêt général, tout en préservant la sécurité et la santé des salariés sur l'ensemble du territoire a été au cœur de ses préoccupations.

Ainsi, le groupe OPT a dû, dans un délai très court, mettre en place les conditions du télétravail, notamment les environnements informatiques et ce, dans un contexte réglementaire inexistant en la matière, afin de permettre d'assurer la continuité des services y compris ceux classés comme essentiels. En matière de protection du personnel présent sur site, un guide des bonnes pratiques, en collaboration avec SOCOTEC, a été défini et mis en place. Malgré cette situation, la société a pu maintenir son activité dans des conditions d'exploitation satisfaisantes.

## **2.2 Conventions de délégation de services publics**

Dans le cadre de sa réorganisation, l'OPT a mis à disposition des biens immobiliers par le biais de conventions de délégation de services publics conclues avec les SAS ONATi et Fare Rata.

Les biens immobiliers mis à disposition de la SAS Fare Rata concernent toutes les agences postales de Polynésie française et certains logements rattachés à ces agences, une partie de l'immeuble commun de l'hôtel des postes à Papeete et certains locaux du site de Mahina.

Les biens immobiliers mis à disposition de la SAS ONATi concernent tous les locaux techniques spécifiques à l'activité des télécommunications situés en Polynésie française, tels que les unités de raccordement des abonnés, les stations terriennes et les faisceaux hertziens ainsi que des locaux techniques et administratifs.

Ces biens immobiliers font l'objet de redevances déterminées selon les modalités validées par le conseil d'administration de l'OPT (délibération n°08-2019/OPT du 4 avril 2019, modifiée).

## **2.3 Projet de câble international du Chili**

Les discussions se sont poursuivies concernant le projet de câble sous-marin du Chili. Le gouvernement du Chili a finalement annoncé que le câble raccorderait l'Australie, sans desservir la Polynésie française.

Pour autant et tant que la route définitive n'est pas arrêtée, les échanges continuent y compris avec les autorités de l'État.

## **2.4 Câble international Manatua**

En matière de grands projets, la mise en service technique au début du deuxième semestre du deuxième câble sous-marin international Manatua, coconstruit avec les quatre opérateurs de la Polynésie française, des îles Cook, de l'État indépendant de Samoa et de Niue, s'est poursuivie.

Grâce à un accord conclu avec l'opérateur SSCC de l'État indépendant de Samoa, les flux du groupe OPT ont pu être acheminés sur le câble Manatua dès le début d'année 2021.

## **2.5 Nantissement de compte**

Dans le cadre du financement du câble sous-marin Natitua, l'OPT a contracté deux emprunts en 2020 :

- le premier auprès de l'AFD à un taux réduit de 0 %, amortissable sur 10 ans, pour un montant de 6 millions d'euros (environ 716 millions F CFP), pour lequel a été demandé un nantissement de 50% du montant de l'emprunt (garantie réalisée par la SAS ONATi) ;
- le second auprès de la banque SOCREDO à un taux fixe de 1,5 %, également amortissable sur 10 ans, pour un montant de 716 millions F CFP, pour lequel a été demandé un nantissement minimum de 50 % du montant de l'emprunt (garantie réalisée par la SAS ONATi).

## **2.6 Subvention de fonctionnement versée à la SAS Fare Rata**

Conformément aux délibérations n° 19-2020/OPT du 18 décembre 2020 et n° 17-2021/OPT du 16 juillet 2021, le président directeur général de l'Office des postes et télécommunications est autorisé à attribuer à la SAS Fare Rata une subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2020, dont le montant définitif a été arrêté par le conseil d'administration à l'issue des opérations de clôture des comptes de la filiale.

Ainsi, au titre de l'exercice 2020, le montant s'élève à 1,237 milliard F CFP dont 72,5 millions F CFP provient des dividendes reçus de la filiale TNT. À noter que ces dividendes, reversés à la filiale, sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers conformément aux nouvelles dispositions fiscales du code des impôts.

## **2.7 Transfert des services financiers au sein d'un établissement de paiement**

La direction du Groupe OPT étudie le transfert de l'activité des services financiers au sein d'une filiale dédiée agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en qualité d'établissement de paiement.

La SAS Fare Rata a engagé à ce titre 51 millions F CFP en charges de fonctionnement (prestations d'agrément bancaire : 14 millions F CFP ; valorisation de l'activité bancaire : 4 millions F CFP ; dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : 33 millions F CFP) et 65 millions F CFP en investissement (migration de l'application bancaire) au cours de l'exercice 2020.

À la date d'arrêté des comptes, les modalités de transfert de ces coûts à la filiale MARARA Paiement, constituée le 3 mai 2021, n'étaient pas décidées.

## **2.8 Taxe sur la valeur ajoutée sur l'activité des services postaux**

Depuis la loi du pays n° 2020-20 du 3 août 2020, portant diverses mesures fiscales visant à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire liée au covid-19 et à soutenir l'activité des entreprises polynésiennes, l'activité des services postaux, jusqu'alors non soumise à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), est désormais soumise à la TVA au taux de 0 %. En conséquence, la SAS Fare Rata ne facture pas de TVA à ses clients mais peut déduire ou demander le remboursement de la TVA payée sur ses factures.

## **2.9 Conflit social**

À la suite des protocoles d'accord de sortie de grève de juillet 2019, plusieurs réunions de travail se sont tenues avec les partenaires sociaux et les directions des ressources humaines concernées pour le suivi des engagements pris par chaque société. Ces travaux ont abouti à solutionner plusieurs points des accords en 2020

## **2.10 Évolution technologique**

Le déploiement de l'offre 4G a nécessité un plan de remplacement de certains équipements. Celui-ci a permis d'identifier les actifs pour lesquels une perte de valeur, provisionnée linéairement dès 2026, est connue à terme. Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des équipements à remplacer est dépréciée en intégralité pour un montant de 675,4 millions F CFP.

## **2.11 Litige dans le secteur des télécommunications**

Le litige, initié par la société Pacific Mobile Telecom (Vodafone) en 2018 concernant une demande d'indemnisation auprès du tribunal de commerce de Papeete au titre d'un préjudice présumé concernant des pratiques tarifaires et de fidélisation de la clientèle, est toujours en cours.

En outre, par décision de janvier 2020, l'Autorité polynésienne de la concurrence (APC) s'est saisie de pratiques mises en œuvre dans le secteur de la fibre optique (opérateurs de réseau, fourniture d'accès à Internet).

## **2.12 Maîtrise des risques**

S'agissant de la gestion des risques, des travaux ont été menés afin de constituer une documentation-cadre du management des risques du groupe : charte, identification des risques communs/majeurs, guide méthodologique.

En matière de maîtrise des risques informatiques, face à la recrudescence des cyberattaques contre les entreprises, y compris en Polynésie française, une couverture assurantielle des risques cyber a été mise en place au bénéfice de l'OPT, d'ONATi et de Fare Rata.

Sur la conformité de la réglementation générale de la protection des données (RGPD), les registres de traitement des données des entités ont été mis en place et actualisés par le délégué à la protection des données (DPD ou DPO) commun au groupe. Une plateforme d'échanges et de documentation-cadre a été mise en place pour les référents RGPD et le DPO.

### 2.13 Évolution technologique

Initié en 2004, le projet Te Vaipuna concerne le remplacement du système d'information (SI) des télécommunications de l'Office. Le développement de ce nouveau SI a été confié en décembre 2004 à la société Sofrecom par délibération n° 62-2004 du 21 décembre 2004. La mise en exploitation complète du SI n'ayant jamais été réalisée, différentes actions et solutions ont menées jusqu'en 2014 qui ont notamment porté sur un éventuel règlement amiable du litige opposant l'Office à la société Sofrecom.

Ces démarches n'ayant pas abouti, le conseil d'administration de l'Office a décidé de poursuivre la procédure contentieuse initiée contre Sofrecom au tribunal mixte de commerce de Paris afin d'obtenir réparation des manquements établis et des préjudices subis dans le cadre de la réalisation du contrat relatif au système d'informations des télécommunications de l'Office dénommé Te Vaipuna.

Une première audience devait se tenir en mars 2020, repoussée en novembre pour cause de crise sanitaire. Entre temps, les conseils de Sofrecom se sont rapprochés des conseils de l'OPT afin d'envisager une transaction. De ce fait, les parties ont demandé et obtenu le report de l'audience du tribunal mixte de commerce de Paris.

Sur la base des échanges ayant eu lieu entre les parties, le conseil d'administration de l'OPT, par délibération n° 10-2021/OPT du 30 avril 2021, a autorisé une transaction devant être concrétisée par un protocole transactionnel.

### III. EXAMEN FINANCIER DU GROUPE PUBLIC OPT

Le compte de résultat consolidé pour l'exercice 2020 du groupe public OPT est présenté ainsi qu'il suit :

| Rubriques                                             | (en millions F CFP) | 2018          | 2019          | 2020          | Variation      |
|-------------------------------------------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires nets</b>                        |                     | <b>22 973</b> | <b>23 312</b> | <b>22 247</b> | <b>- 5 %</b>   |
| Produits d'exploitation                               |                     | 24 459        | 25 147        | 25 293        | + 1 %          |
| Charges d'exploitation                                |                     | 24 611        | 25 228        | 25 249        | + 0 %          |
| dont                                                  |                     |               |               |               |                |
| – Impôts, taxes et versements assimilés               |                     | 708           | 748           | 770           | + 3 %          |
| – Charges de personnel                                |                     | 9 934         | 10 030        | 9 845         | - 2 %          |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                        |                     | <b>- 153</b>  | <b>- 81</b>   | <b>45</b>     | <b>+ 154 %</b> |
| Produits financiers                                   |                     | 194           | 139           | 207           | + 49 %         |
| Charges financières                                   |                     | 18            | 30            | 83            | + 177 %        |
| <b>Résultat financier</b>                             |                     | <b>176</b>    | <b>109</b>    | <b>124</b>    | <b>+ 14 %</b>  |
| <b>Résultat courant avant impôts</b>                  |                     | <b>24</b>     | <b>28</b>     | <b>168</b>    | <b>+ 500 %</b> |
| Produits exceptionnels                                |                     | 2 184         | 796           | 913           | + 15 %         |
| Charges exceptionnelles                               |                     | 1 645         | 1 230         | 739           | - 40 %         |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                          |                     | <b>539</b>    | <b>- 434</b>  | <b>174</b>    | <b>+ 140 %</b> |
| Impôts sur les bénéfices                              |                     | 412           | 594           | 332           | - 44 %         |
| <b>Total des produits</b>                             |                     | <b>26 837</b> | <b>26 082</b> | <b>26 413</b> | <b>+ 1 %</b>   |
| <b>Total des charges</b>                              |                     | <b>26 686</b> | <b>27 081</b> | <b>26 403</b> | <b>- 2 %</b>   |
| <b>Bénéfice ou perte</b>                              |                     | <b>151</b>    | <b>- 999</b>  | <b>10</b>     | <b>+ 101 %</b> |
| Quote-part des entreprises mises en équivalence       |                     | 81            | 73            | 56            | - 23 %         |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition |                     | 10            | 10            | 10            | —              |
| <b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>           |                     | <b>222</b>    | <b>- 937</b>  | <b>56</b>     | <b>- 106 %</b> |
| Part revenant aux intérêts minoritaires               |                     | —             | —             | —             | —              |
| <b>Résultat net de l'entreprise consolidée</b>        |                     | <b>222</b>    | <b>- 937</b>  | <b>56</b>     | <b>- 106 %</b> |

#### ➤ Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires du Groupe OPT, en diminution de 5 % par rapport à l'exercice précédent, se décompose de la manière suivante selon les domaines d'activités du groupe :

| (en millions F CFP)                                          | 2018          | 2019          | 2020          |
|--------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Services et produits postaux et financiers                   | 2 491         | 2 838         | 1 938         |
| Services et produits de télécommunication                    | 16 401        | 16 146        | 14 620        |
| Services et produits informatiques                           | 946           | 1 444         | 1 245         |
| Services et produits audiovisuel                             | 1 377         | 1 240         | 1 211         |
| Distribution de téléphonie mobile (Abonnements et terminaux) | 1 342         | 1 441         | 3 065         |
| Autres services et produits                                  | 416           | 203           | 168           |
| <b>Total</b>                                                 | <b>22 973</b> | <b>23 312</b> | <b>22 247</b> |

➤ Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 25,3 milliards F CFP contre 25,1 milliards F CFP en 2019, soit une hausse de 0,6 %.

➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à 25,25 milliards F CFP contre 25,23 milliards F CFP pour l'exercice précédent, soit une hausse de 0,1 %. Globalement, les charges de personnel, qui s'élèvent à 9,8 milliards F CFP, ont régressé de 185 millions F CFP, soit 1,8 %.

➤ Résultat net du Groupe OPT

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices et prise en compte de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, le résultat net après impôt est un bénéfice de 56 millions F CFP. Le résultat des comptes sociaux des entités du groupe intégré s'élève à 868 millions F CFP, tandis que le résultat des comptes consolidés s'élève à 56 millions F CFP, soit un écart de 812 millions F CFP qui se décompose comme suit :

|                                                          | (en millions F CFP) | Montant    |
|----------------------------------------------------------|---------------------|------------|
| <b>Résultat des comptes sociaux</b>                      |                     | <b>868</b> |
| Retraitements des comptes sociaux                        |                     | - 839      |
| Élimination des produits réciproques                     |                     | - 8 599    |
| Élimination des charges réciproques                      |                     | 8 599      |
| Éliminations des pertes et profits internes              |                     | - 61       |
| Constatation de la fiscalité différée                    |                     | 42         |
| <b>Résultat consolidé des entreprises intégrées</b>      |                     | <b>10</b>  |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence |                     | 56         |
| Amortissements des écarts de consolidation               |                     | - 10       |
| <b>RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE</b>                  |                     | <b>56</b>  |

#### IV. BILAN CONSOLIDÉ

Le bilan consolidé du Groupe OPT se présente ainsi (chiffres en millions F CFP) :

| ACTIF NET                     | 2019          | 2020          | Variation    |
|-------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Immobilisations incorporelles | 5 386         | 6 573         | + 22 %       |
| Immobilisations corporelles   | 36 331        | 36 922        | + 2 %        |
| Immobilisations financières   | 1 090         | 1 147         | + 5 %        |
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>       | <b>42 807</b> | <b>44 642</b> | <b>+ 4 %</b> |
| Stocks et encours             | 1 314         | 1 326         | + 1 %        |
| Créances                      | 11 560        | 6 669         | - 42 %       |
| Disponibilités et divers      | 28 074        | 32 569        | + 16 %       |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>        | <b>40 948</b> | <b>40 564</b> | <b>- 1 %</b> |
| Impôts différés actifs        | 109           | 119           | + 9 %        |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>          | <b>83 864</b> | <b>85 325</b> | <b>+ 2 %</b> |

| PASSIF                                           | 2019          | 2020          | Variation     |
|--------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                          | <b>49 308</b> | <b>49 445</b> | <b>+ 0 %</b>  |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>        | <b>1 259</b>  | <b>1 259</b>  | <b>+ 21 %</b> |
| Dettes financières                               | 16 419        | 16 419        | + 18 %        |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 444           | 405           | - 9 %         |
| Dettes diverses                                  | 8 424         | 6 998         | - 17 %        |
| Produits constatés d'avance                      | 8 010         | 8 299         | + 4 %         |
| <b>DETTES</b>                                    | <b>33 298</b> | <b>35 051</b> | <b>+ 5 %</b>  |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                             | <b>83 864</b> | <b>85 325</b> | <b>+ 2 %</b>  |

\* \* \* \* \*

*Examiné en commission le 15 juillet 2022, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURES

Teapchu TEAHE

Patricia AMARU

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
NOR : OPT22000166DL

**DÉLIBÉRATION N°**

**/APF**

**DU**

---

portant approbation des comptes annuels consolidés  
de l'exercice 2020 du groupe public Office des  
postes et télécommunications

---

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 portant création d'un établissement public territorial ;

Vu le code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1145 CM du 1<sup>er</sup> juillet 2022 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2022/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

## A D O P T E :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les comptes annuels consolidés de l'exercice 2020 du groupe public Office des postes et télécommunications sont approuvés, les masses financières étant les suivantes :

|                                      | COMPTE DE RÉSULTAT | TABLEAU DE FINANCEMENT<br>(EMPLOIS-RESSOURCES) | VARIATION DU FONDS<br>DE ROULEMENT |
|--------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------|------------------------------------|
| PRODUITS ou<br>RESSOURCES (en F CFP) | 26 468 574 334     | 10 341 543 553                                 | 1 233 617 178                      |
| CHARGES ou EMPLOIS<br>(en F CFP)     | 26 412 537 478     | 9 163 963 231                                  |                                    |
| RÉSULTATS                            | 56 036 856         | 1 177 580 322                                  |                                    |

Au 31 décembre de l'exercice 2020, le fonds de roulement net global du groupe public Office des postes et télécommunications est de vingt milliards cinq cent douze millions cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-quatre francs CFP (20 512 198 244 F CFP).

**Article 2.-** Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

*Le Président,*

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG